PV PRIS PAR LOEMS EDWIGE, SECRÉTAIRE



Cercles présents: AGRO, CARÉ, CD, CdH(retard), CdS(retard), CEBULB, CECS, CELB, CePHA, CGEO, CHAA, Chimacienne, CI, CJC, CKO, CM, CO, CP, CPL, CPS, CRom, Fronta, ISEP, ISTI, La Liégeoise, La Lux, Librex(retard), Semeur.

Cercles absents: CIG, CPSY, CS

Invités : Cash-e

Ordre du jour :

1	Présentation protocole Cash-e violences sexuelles
2	Présentation juriste violences sexuelles
3	Protocole baptême en Jefke
4	Point trésorerie (dettes)
5	Soirée de découverture du folklore chantant
6	Points divers : pulls présidents

1. Présentation protocole Cash-e violences sexuelles :

La desciption ci dessous comprend surtout des ajouts à la présentation pptx qui se trouve dans le drive.

Cash-e : On peut vous aider pour la mise en place du protocole et si la personne intermédiaire à besoin d'être soutenue.

Yolan : Dans ce qui pourrait commencer un processus de conciliation dans le protocole c'était un témoignage de la personne A. Est-ce que vous accepter un témoignage de la personne B ?

Cash-e : La question est de savoir en quel point vous avez perdu la confiance de la personne B. Tout les étudiant.e.s sont les bienvenus chez Cash.e. On ne va pas dire non à la mise en

place du protocole. L'idée est que vous ayez autant d'infos concrète que possible.

Isti: Il faut que la personne B soit membre du cercle mais si une personne A vient du cercle on doit chercher le cercle de la personne B pour lui dire que c'est là qu'il faut la rediriger?



Sarah: Toutes ces questions seront rediscutées. Pour les fonctionnements inter-cercles, vous pouvez voir entre vous. Ici on en est à l'étape 1. Pour les protocoles et leur application dans les cercles on devait avoir une réunion (étape 2) mais étant donné le nombre de signalements, Cash-e a déjà mis en place un protocole qu'on vous demande d'appliquer.

Ce n'est pas simplement une demande, il faut appliquer les protocoles. Ils seront intégré à des chartes qu'on devra appliquer (ce sera également le cas hors ACE : ex pour les bureaux étudiants). Cette demande vient également des autorités de l'ULB.

Cash-e : C'est notre protocole et il sera appliqué dès que vous venez nous trouvez. Si vous êtes dans une situation où vous ne savez pas quoi faire (par exemple : même après des discussion entre vous et l'ACE) , vous pouvez venir en discutter avec Cash.

Sarah:

- En temps que cercle, vous encourager la personne A a aller vers les professionnels et puis A voit avec eux. Le travail des cercles **envers la personne** A s'arrête là.
- Concernant les procédures liées au cercle, la personne A n'a aucune obligation de participer. Le protocole se passe entre le cercle et la personne B avec Cash comme médiateur.

[Concerne les conditions de rétablissement de confiance]

Cash-e: Si vous n'en avez pas, on vous aide à trouver les conditions.

Cash-e : L'objectif est toujours **l'éducation au consentement**. On verra qu'est ce qui peut être fait pour que ce problème ne se répète pas et soit pris en conscience par la personne B.

Cash-e: On tient compte aussi du rythme des membres du cercles qui sont pour ou contre le retour ou non retour de la personne B. Il n'est pas question que qui que ce soit soit mal à l'aise, y compris la personne B qui ne peut pas être toujours confronté à du rejet.

[Question concernant les entretiens de suivi]

Cash-e: Le minimum est de 1, le reste peut être fixé à plus si nécessaire.

[Message appuyé par Cash-e]

La personne A a toujours son mot a dire (peut intervenir et s'exprimer n'importe quand)

A.S.B.L. Association des Cercles Étudiants de l'ULB – N° d'entreprise : 414.410.031 Avenue Paul Héger, 22 CP 166/09 1050 Bruxelles

Question : Quand on a une personne C intermédiare, comment doit on lui laisser son mot à dire ?

Cash-e : A vous de voir, avec la personne C.

Cash-e: Si vous avez une personne intermédiare elle est incluse dans le

protocole, impliquée dans les rencontres. C'est pour ça que de base on souhaite que vous

connaissiez la personne A.

Remarque : Le formulaire de signalement en ligne peut être anonyme ou pas.

ACE: Patricia et Sylvie (cash-e) sont venues aujourd'hui parce que pour l'instant c'est surtout Sarah qui a fait le lien mais maintenant vous pouvez intéragir avec elles. Au niveau de l'ACE, on préfère que les mesures soient fait via cash-e que nous car on est aussi étudiant.es là où eux sont des professionnels.

Question : On vous remercie car c'est ce qu'on avait besoin, ça vient a point nommé et nous enlève d'un poids.

Sarah : Le CP a fait un travail énorme notament Jeanne pour cela et a fait qu'on puisse avoir aujourd'hui un protocole qui a sens.

Claire: Est-ce que les décisions qui ont déjà été prises dans les cercles devraient être réitérier en fonction du protocole car à l'époque on a fait avec les moyens du bord. Après je suis pas concernée et je sais que c'est un gros travail.

Carré : Le CP avait répondu. Ils avaient dit qu'ils avaient eu des personnes A qui sont revenues les trouver pour suivre ça différement avec un prototocle.

Sarah: Ici la question n'incluait pas forcement le cas où la personne A revient vers le cercle.

Cash-e : Il y a des personnes qui ont été exclue et reviennent vers cash car elles n'ont pas compris. Ca serait une bonne chose à considérer si les personnes sont en demande.

Q?: On connait des personnes qui ne comprennent pas mais ne reviennent pas vers nous.

Cash-e : Si la seule chose dont vous disposer est seulement le hash tag, c'est difficile. BTF reste anonyme. On devine uniquement la personne B donc compliqué de convaincre la personne B que c'est bien elle. B n'arrive pas à le réintégrer dans son histoire personnelle. Il faudrait que A témoigne auprès de quelqu'un en qui elle a suffisement confiance et à l'intégrer dans le protocole (personne C).

Yolan: Ca serait possible de mettre un message sur une publi en disant que un protocole existe et donner des personnes de contact.

A.S.B.L. Association des Cercles Étudiants de l'ULB – N° d'entreprise : 414.410.031 Avenue Paul Héger, 22 CP 166/09 1050 Bruxelles Tél : 02/650 25 14 – e-mail : bureau@ace-ulb.be

Yolan : La procédure peut aussi venir d'un membre du cercle qui se pose des questions par rapport à des mesures prices



Q? : Il y a beaucoup de choses très anciennes qui reviennent, vous n'avez pas peur que cela soit trop ?

Cash-e: On fera tout ce qu'on pourra pour vous aider, dans nos limites personnelles et en respectant nos vie de famille. Ca peut vouloir dire que certans protocoles vont devoir attendre pour être lancé. On est conscient que l'attente peut être lente et longue.

Librex : Il est important que A puisse intervenir et il est question que tout le monde soit à l'aise. Qui décide de la réintégration de la personne B ou non ? Parfois les deux réintégration (A et B) ne sont pas consiliable, qui tranche de qui on réintègre?

Sarah: Dans tout les cas c'est toujours les demandes de A qui sont prises en premier lieux et le cercle se base sur ça pour parler de recherche de solutions.

Cash-e : La personne A ne peut pas être la seule personne a décider. Elle a beosin d'une aide et d'être accompagnée, la décision se prend en commun d'accord avec le cercle et personne B. Si la personne A a des soucis avec la décision prise par le cercle, elle est la bienvenue pour discutter de la gestion de ce qui est entrain de se passer. C'est du cas par cas.

Sarah : On retrouve de tout en terme de témoignage

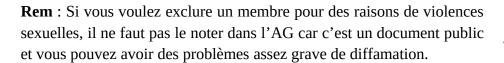
Chloé : Il y a un élément juridique en plus, l'exclusion d'un membre d'une asbl doit être voté en AG. Il reste ce droit de vote qui reste souverraine.

Librex : Du coup c'est **cash-e** qui doit voir avec le cercle pour les réintégrations ? Oui.

Q? : Si on a une plainte, en attendant qu'on ai une réponse de cash, le cercle peut-il suspendre le membre du comité et faire une vraie prise de décision à la fin du protocole ?

ACE : On a dans nos statuts une mesure qui dit que notre bureau peut suspendre une personne en attendant l'AG. N'hesitez pas à faire des copié-collé. C'st intéressant si vous avez un problème avec un délégué.

Cash-e: Le protocole de cash-e n'a pas pour but de fixer des peines/punitions suite à un évènement car on ne se positionne pas sur la culpabilité de B. On ne peut pas se substituer à un juge. Exclure une personne B, c'est une punition et la personne B pourrait faire des plaintes et si elle gagne, on ne peut même plus faire une éducation au consentement et B passe entre les maille du fillet car on ne peut plus rien faire.





Yolan : On a implémenté une charte qui fait un peu un bouclier. On peut démettre un membre sous peine de non respect d'une charte. Cela devient plus difficile pour la personne d'aller à l'encontre de la décision.

Sarah : Il faut désigner les personnes par A et B car sur papier, on évite des mots qui pourraient être retournée vers l'association (supposée vicitme et aggresseur).

2. Présentation Juriste Cash-e:

Elle reviendra pour refaire une présentation le 7. Chloé a été engagée par l'ULB pour aider sur des questionnements juridiques.

Lors de la réunion du 7 Novembre, il y aura une présentation juridique qui répondra à des questions déjà transmises. Vous pouvez encore envoyer vos questions jusqu'au début de la semaine du 7 afin d'avoir une présentation la plus complete possible. Elle reste disponible si vous avez besoin d'aide (ex : bon mot pour rédiger une charte, si vous avez des spécificités et donc besoin d'adapter un protocole).

Elle n'intervient pas dans le contacte avec une victime, pour cela il faut passer par les protocoles cash-e. Elle n'est pas l'avocate des cercles, si il y a un litige, ils devront prendre contact avec un.e avocat.e.

Marine : Le 7 nov où et à quelle heure ? En réunion ACE

Questions reçues pour l'instant : (en résumé, il se peut qu'il en manque une)

- Qu'est ce que le cercle ne peut pas faire ?
- Où poser les limites entre le rôle de la justice et la place du cercle
- Est-ce qu'on peut exclure une personne d'un évènement
- Est-ce qu'on peut exclure une personne de tout les évènements d'un cercle
- Quid d'une liste noire
- A quel point cette liste devrait rester privée
- Est ce qu'une asbl peut restreindre l'accès à ses évènements
- Questions autour de la diffamation
- Quels sont les termes à éviter et à utiliser (notemment par rapport aux risques de diffamation)
- Est-ce que certaines infos doivent être remontées à la police

A.S.B.L. Association des Cercles Étudiants de l'ULB – N° d'entreprise : 414.410.031 Avenue Paul Héger, 22 CP 166/09 1050 Bruxelles

- RGPD et listes noires
- Qui décide d'uneexclusion/réintégration d'une personne B d'un cercle
- Possibilités de recours d'une personne B si elle n'est pas d'accord avec une décision d'exclusion



CdS: Si on a d'autres questions qui nous reviennent on peut vous contacter?

Chloé: Oui mais envoyer 1 semaine à l'avance pour avoir le temps de faire mes recherches: CHLOELEROY@outlook.be

Q? Est-ce qu'on peut virer quelqu'un de tout les events ? Si un autre cercle l'accepte que faitton ?

Chloé : A priori chaque cercle décide pour ses évènements, si l'évènement est commun à plusieurs cercles il y a besoin de créer un consencus.

Sarah : N'hésitez pas à venir à plusieurs ou à demander une autorisation pour vos délégué.e.s égalités inclusivité si vous en avez envie.

3. Présentation Protocole Baptême :

Pour le montage, il faut 2 personnes représentante CdB (si pas moyen CdC). Si il manque des gens au montage, le cercle n'aura pas de post bapt.

Le montage est le 26, démontage le 16 Novembre.

Le Bleu de meth sera uniquement utilisé et lancé vers la scène.

Les délégations hors ULB ne sont pas autorisées (négociation pour nos homologues VUB, update : cela a été autorisé)

Des listes d'exceptions sont prévues pour chaque cercle :

- Une liste d'exception pour le baptême
- Une liste d'exception pour le post-bapt

Marie : Les listes d'exception sont à rendre pour quand ? Les listes sont pour le jour même. Il faudrait qu'il préviennent à l'avance (que les vieux préviennent à l'avance de leur venue).

4. Point trésorerie (dettes) :

Le fichier dette sera mis à jour tout les matins (petite routine de Marie).

A.S.B.L. Association des Cercles Étudiants de l'ULB – N° d'entreprise : 414.410.031 Avenue Paul Héger, 22 CP 166/09 1050 Bruxelles

Si vous trouvez une erreur, envoyer un mail. Pareil si vous avez un soucis de paiement. Elle enverra le fichier tout les mois aux trez (et mis à jour tout les jours). Elle demande d'être compréhensif si il y a une erreur et de lui en avertir (notre trésorière est humaine).



CP : Où se trouvent les statuts ?

Sarah : Ils ont été renvoyé par mail, je renvois la dernière version avec les cartes ACE mises à jour.

5. Soirée découverte du folklore chantant

Présentation : L'évènement est principalement fait pour les ba1/ba2 mais également pour toutes les personnes qui ne connaissent pas bien le folklore des guildes/cantus et souhaite en savoir plus. Les délégués qui sont dans le cas sont aussi les bienvenus. Il y aura quelques représentant de chaque guilde sur place mais nous avons besoin d'aide pour faire de la pub auprès de vos membres/bleu.e.s/groupes ba1.ba2 facultaire. Nous n'avons pour l'instant pas assez d'inscrits et nous avons besoin de vous pour faire de cet évènement une réussite.

Yolan: Les places sont limitées, on demande aux gens qui connaissent ce folklore de laisser leur place.

Isti : Combien y aura-t-il de représentants ?

ACE: 2-3 personnes par guilde.

6. Divers

6.1 Heras

Petite explication concernant le futur montage des Heras sur Erasme (et mise à jour sur le Solbosh). Il y aura le lundi un montage sur le solbosh pour réparer les Héras qui sont habimées. Le mardi (update : changé au mercredi) il y aura un montage sur Erasme. On demande à tous les cercles d'envoyer du monde sur Erasme.

CPL : Que peut-on faire si il y a trop de vent en Jefke avec les bâches ? **ACE** : Vous pouvez en retirer quelques unes et les mettre dans la réserve.

Valentien: Erasme vient sur le Solbosh donc il faut se bouger pour aussi aller chez eux.



6.2 Pulls présidents

Demande de Marine (CD) car elle souhaite faire avancer le projet.

Sarah : On en reparlera car pas tous les présidents présent (concerne 10 personnes de la réunion)

6.2 Jefke :

Toutes les interractions de la discussion ne sont pas notés car la discussion est vite devenue personnelle.

CECS: Des délégués ACE on fait rentrer des délégations (CP et droit)

Chimacienne : Le CD a fait un arrangement pour rentrer car il n'y avait pas 250 places de prises par la bleusaille. Jérome a dit de rajouter le carré puis plus de nouvelle et après il y avait bcp trop de gens.

Valentien : Pour le CECS, elle a eu l'autorisation de Corentin qui lui a donné. Le CP et le CD ont mit un fut, il y avait plus que la place. Elle n'a pas eu de problème avec le quota des bleu.e.s pour la chimacienne, elle ne sait pas ce qui s'est passé avec Jérôme.

Il y a plein de gens qui se font passé pour des bleu.e.s et message personnel en disant à Corentin qu'il faut que la personne à l'entrée ne doit pas laisser rentrer plus.

Sarah: Essayez de garder la réunion ACE pour ce qui concerne tout le monde. envoyez un mail pour le reste. **Si vous avez des problèmes avec la sécu, envoyez un mail comme ça je forward à Leroy.**

CPL : Il y a eu un problème d'un cercle qui s'est pointé et qui a dit que l'ACE avait dit oui.

Valentien : On n'a pas donné l'accord. Vous pouvez nous appeler en cas de probmème. (Le reste de la discussion est devenu un échange personnel à finir plus tard).

Q? On a un TD demain et toujours aucune info (prix sécu, taxe futs,..)

Sarah : On a harceler l'ULB pour des informations claires mais on les a pas. Vous devez envoyer un mail à Natalie Lalement.

CdH : On a eu des plaintes de nos membres et délégués du fait que le bruit en Jefke serait trop fort. Est-ce qu'on peut contacter ESL pour ça ?



Yolan: Il y a des bouchons d'oreilles sur place.

Remarque : Il y a un nombre max de décibels qu'ils peuvent atteindre.

Sarah : Le dévelopement d'une appli de cash-e pour répondre à des questions avec une intel artificielle est en cours, besoin d'une personne supplémentaire pour la tester (jeudi midi, des sandwichs sont offerts).

Remarque : Une vp a été proposée et si elle est pas dispo elle annulera.

Remarque sur la réparation des préfabs : Manon va voir pour qu'on ai des infos précises.

6.3 L'avenir du folklore ULBiste:

Présentation: A quel point est-ce que après la bleusaille on peut pas demander des retours des autorités. Il y a un soucis à l'heure actuelle. A chaque fois qu'on va vers l'ULB il nous disent va voir là bas puis retourne vers l'ACE qui doit pas gérer ça et on fait ça nous meme. Elle (l'ULB) se vente du lien avec les cercles et nous nie.

Carré : Du coté covid ils ont été tout cool mais concernant les protocoles ça sera difficile de bouger ce qui a été mise en place par après.

Sarah: Tout cela sera discuté après les bleusailles. Il y a des choses qui doivent bouger aussi. La censure est scandaleuse mais il y a des choses qu'on va devoir également changer sans choix, on devra être préparer. Il y a des trucs qui vont bouger mais pas pour cela qu'on va pas faire quelque chose pour ce qui ne devrait pas changer.

Carré : Il y a tellement de trucs qu'ils ne savent même pas justifier. Ce weekend on a failli annuler notre baptême sans justification car on a mis de l'aluminium sur les fenêtre. La sécu a des pouvoirs mais on a pas l'occasion de demander des justifications à ceux qui sont plus haut placer qu'eux et qui leur donne ces autorisations.

Sarah: Envoyer un mail à l'ACE et on le transfère avec un coup de pression et on est dans le suivis.



Remarque : Le point de vue de l'ULB pour la nudité est juste pour diminuer la pression médiatique ou aussi de manière déinitive ?

Sarah : On n'en a pas encore parlé clairement. Il y a tellement peu de baptisés // aux autres étudiant.e.s qu'il y a des choses qu'on ne peut plus se permettre. On va devoir faire des concessions.

Yolan : Les trucs qui font devoir changer peuvent être justifier. Le débat doit plus se centrer sur ce qui est non justifiable.